



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-104

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

20 - Provision pour risques et charges contentieux

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SANTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

20 - Provision pour risques et charges contentieux

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de son budget 2018, le SIAH a prévu 315 000 € de provisionnement portant sur les risques et charges liés aux contentieux actuellement en cours.

Afin d'acter ces provisions, il est nécessaire de prévoir une délibération rappelant les contentieux concernés ainsi que les montants provisionnés.

Les sommes en question sont mises sur un compte en attente, et permet une reprise sur provision lorsque le SIAH est dans l'obligation de régler les tiers. Ce provisionnement intervient uniquement pour des contentieux ayant un enjeu financier important.

La répartition du provisionnement des 315 000 € se fait de la manière suivante :

- Dossier MORVAN (Budget Principal relatif aux compétences assainissement Eaux Pluviales et GÉMAPI) : 152 731 € ;
- Dossier SOGEA (Budget Annexe relatif à la compétence assainissement Eaux Usées) : 162 269 €.

Il convient néanmoins de noter que l'évaluation financière des contentieux reste estimative.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gérard SAINTE BEUVE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les contentieux judiciaires en cours ainsi que leurs montants,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le provisionnement des 315 000 €, répartis de la manière suivante :

- Sur le Budget Principal relatif aux compétences assainissement Eaux Pluviales et GÉMAPI : 152 731 €, prévu au chapitre 68, article 6815,
- Sur le Budget Annexe relatif à la compétence assainissement Eaux Usées : 162 269 €, chapitre 68, article 6815,

2- Prend acte que ce provisionnement intervient sur les risques et charges liés aux contentieux en cours,

3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce provisionnement.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSENGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

légalité le : 01.10.18
Affichée le : 02.10.18
Retirée le :

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-104-DE Date de télétransmission : 01/10/2018 Date de réception en préfecture : 09/10/2018
--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.